

# LA TOUVRE

N°14 HIVER  
2007-2008

Semestriel édité par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement  
Hydraulique et Piscicole de la Touvre



## Sommaire

- Page 2 **Travaux d'entretien**  
*Une équipe d'entretien pour la Touvre ?*
- Page 3 **Qu'est-ce que Natura 2000 ?**
- Page 6 **La volante Angoumoisine**
- Page 7 **Une étude sur les ouvrages hydrauliques et l'hydro-morphologie de la Touvre est commencée**



## Respectons la rivière !



### Edito

Depuis quelques années, la protection de l'environnement est à la une de l'actualité nationale, poussée par une inquiétude grandissante de la population. Les phénomènes de dégradation de l'environnement sont multiples, complexes, identifiés voire accidentels, ce qui impose une action gouvernementale volontaire. Mais toutes mesures, toutes directives, nationale voire

européenne, doivent être déclinées, adaptées localement, pour espérer atteindre une efficacité maximale.

**C'est dans ce cadre réglementaire**, évolutif certes mais garant du respect global des objectifs collectifs, que nos délégués au SIAHPT poursuivent leur action propre à **sauvegarder et valoriser notre rivière la Touvre**.

Je vous laisse découvrir, à l'intérieur de notre revue, le détail de nos interventions réalisées et de nos projets. Deux points particuliers que je voudrais mettre en valeur :

- **Le bilan très positif des opérations d'entretien** qui ont permis une amélioration des conditions d'écoulement avec une réactivité d'intervention notable,
- **Le lancement de l'étude** de caractérisation des ouvrages édifés sur le cours de la rivière.

Avec le concours du Conseil Général de la Charente, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, de la Région Poitou-Charentes, de la Comaga, de l'EPTB Fleuve Charente et de la Fédération des pêcheurs, la réalisation de ce projet permettra de doter le syndicat d'un outil d'aide aux futures orientations d'aménagement de la Touvre.

La valorisation du patrimoine et la veille foncière pour étudier le bien-fondé d'acquisition de

parcelles devraient participer à l'amélioration des conditions de découverte par le plus grand nombre, dans le respect des droits de chacun, et avec le souci d'une large concertation.

À ce titre, je dois souligner la demande d'un groupe de riverains qui ont souhaité nous rencontrer (le technicien rivière et moi-même), sur le terrain pour exprimer leurs préoccupations au vu du développement de l'envasement, de l'envahissement des berges, des désordres naturels, voire de l'évolution morphologique du lit de la rivière.

Comme au fil de l'eau, à chaque saison, la nature nous montre sa capacité de changement, sachons donc tous ensemble échanger, communiquer, pour accompagner et maintenir les équilibres indispensables à la conservation des richesses.

Il me faut également saluer le travail de notre technicien rivière qui nous apporte sa compétence spécifique et l'indispensable lien entre la population et les élus.

*Les élus du comité syndical se joignent à moi pour vous adresser leurs meilleurs vœux pour 2008.*

Gérard DEZIER,  
Président du SIAHP de la Touvre

Le SIAHP de la Touvre (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole) a été créé par arrêté préfectoral le 12/11/1969. Il regroupe les communes de Touvre, Magnac-sur-Touvre, Ruelle-sur-Touvre et Gond-Pontouvre, lieu de son siège social. Son président est Gérard Dezier, adjoint au maire de Gond-Pontouvre. Chaque commune est représentée par deux délégués. Les élus sont assistés par un technicien rivière, Mathieu Tallon. Le Syndicat a pour fonctions l'aménagement hydraulique et piscicole de la Touvre ainsi que sa valorisation. Le Syndicat assure une série de missions d'assistance aux riverains ou usagers de la Touvre.

Contact : SIAHP de la Touvre  
89, rue Pasteur - 16160 Gond-Pontouvre  
Tél/fax: 05 45 38 16 71  
siahp.touvre@wanadoo.fr  
<http://monsie.orange.fr/siahp.touvre>





# Travaux d'entretien 2007

Deux grands chantiers avaient été prévus en 2007. Il s'agissait d'intervenir en juillet dernier sur l'île des Elias (commune de Ruelle-sur-Touvre) au moyen de la traction animale et en septembre sur l'arrachage de saules (commune de Ruelle-sur-Touvre).

## Débardage à cheval (Ruelle-sur-Touvre)

Comme lors du programme de réhabilitation réalisé en hiver 2004, Oscar, un cheval de trait de la race Brabançon, appartenant à Monsieur Lucien BARUGOLA (Mialet - Dordogne), est venu du 25 au 27 juillet prêter main forte à l'entreprise chargée de l'entretien de la Touvre (RIVOLET - Nanclars - Charente) pour évacuer trois peupliers tombés dans la Rivière au niveau de l'île des Elias.

Il n'y avait aucun accès véhicule possible et le



caractère très "naturel" que revêtent la végétation et les milieux présents sur l'île des Elias a orienté le Syndicat sur la traction animale pour ce chantier.



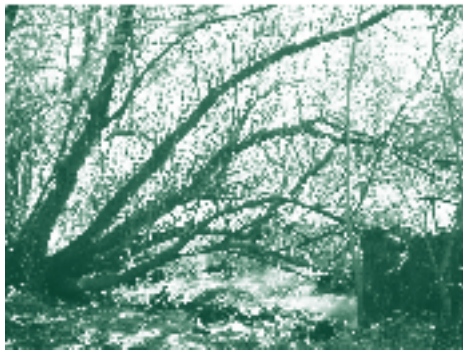
Après trois jours de travail, les peupliers étaient enlevés et les abords du site nettoyés.

Le Syndicat a profité de cette action pour traiter l'île directement en face de la zone de travaux. Ainsi, plusieurs aulnes morts sur pieds et menaçant de tomber dans la Touvre ont été coupés et tirés par le cheval sur la berge depuis les îles environnantes.



## Arrachage de saules (Ruelle-sur-Touvre)

300 mètres en aval des travaux de débardage à cheval, sur un linéaire de 80 mètres en rive droite, de nombreux saules marsault empiétaient de manière conséquente sur la Touvre, favorisant la sédimentation et décalant le courant préférentiel vers la berge opposée. Certain d'entre eux étaient enracinés sur près de 10 mètres !



Le but de l'intervention était de couper et tirer le racinaire des saules afin de redonner à la fois de la lumière sur cette zone très fermée jusqu'alors et favoriser la dispersion des sédiments par le courant.

La solution technique retenue pour ce chantier a été de tirer les saules au moyen d'une pelle mécanique. Celle-ci offre une faible portance au sol et ne marque pas le terrain comme pourrait le faire un tracteur forestier.

En effet, la zone traitée se situe à fleur d'eau et est par conséquent humide toute l'année.



Matériel spécifique d'entretien sur zone fragile

Afin de laisser le chantier accessible et non encombré, il a été procédé au broyage des branches sur place et le bois y a été entassé.

Une fois encore, le Syndicat a profité de cette action pour traiter l'ensemble du site (îles et îlots du secteur) pour prévenir toute action similaire dans les prochaines années.



## Nettoyage de la chaussée de Foulpougne (Gond-Pontouvre)

La dernière opération a consisté à enlever les divers déchets flottants accumulés sur la chaussée du moulin de Foulpougne. De plus, un saule enraciné sur la chaussée a été coupé afin d'éviter que celui-ci ne dégrade l'ouvrage par le développement de son système racinaire.



Situation avant intervention



Situation après intervention

## Une équipe d'entretien sur la Touvre ?



Depuis le début de l'année, une convention de coopération permet aux agents du syndicat de l'Echelle d'intervenir sur la Touvre.

Cette mutualisation des moyens nous a permis d'intervenir plus facilement sur un certain nombre de désordres (ramassage des déchets flottants, petits arbres tombés dans la rivière ...) qu'avec une entreprise extérieure.

Il est prévu que l'équipe d'entretien intervienne une trentaine de jours par an.





# Qu'est ce que Natura 2000 ?



**N**atura 2000 est un réseau européen de sites écologiques (naturels ou semi naturels) ayant une grande valeur patrimoniale par les habitats naturels ou la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable.

Comme la plupart des habitats visés par la directive sont des habitats anthropiques, il est logique que la mise en pratique de Natura 2000 se traduise par le maintien des activités humaines dans la mesure où elles sont compatibles avec le document d'objectifs.

## La Touvre et Natura 2000

Depuis avril 2002, la Touvre fait partie intégrante du Site d'Importance Communautaire (SIC) FR 5402009 "Vallée de la Charente entre Cognac et Angoulême et ses affluents (Soloire, Boème, Touvre et Echelle)". Ce site s'étend sur une superficie de 5 373 hectares.

### Végétations recensées sur la Touvre

- Aulnaies-frênaies et Laïche espacées par de petits ruisseaux,
- Végétation des ruisseaux et petites rivières eutrophes (chargés en matières organiques) neutres,
- Aulnaies à hautes herbes,
- Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces.

### Espèces recensées et menacées

- Cordulie à corps fin
- Gomphe de Graslin
- Rosalie des Alpes



Cordulie à corps fin



Site Natura 2000. Vallée de la Charente entre Cognac et Angoulême et ses affluents (Soloire, Boème, Touvre et Echelle).

## Historique

Natura 2000 est un réseau européen institué par la directive 92/43/CEE relative à la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvages (plus connue comme Directive Habitats), du 21 mai 1992. Ce réseau doit permettre de réaliser les objectifs fixés par la Convention sur la diversité biologique, adoptée lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 et ratifiée par la France en 1996. La France s'est dotée d'outils réglementaires efficaces à partir de 2001, notamment par les deux décrets suivants :

- Décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 et modifiant le code rural (articles R. 214-15 à R. 214-22) ;

- Décret n° 2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le code rural (articles R. 214-23 à R. 214-39).

## Fonctionnement du réseau

### Deux types de zones protégées

La politique européenne pour mettre en place ce réseau s'appuie sur l'application des directives "Oiseaux" et "Habitats", adoptées respectivement en 1979 et 1992 pour donner aux États membres de l'Union européenne un cadre commun d'intervention en faveur de la préservation des espèces et des milieux naturels.

La réunion des deux Directives permet la création du réseau Natura 2000. Il est important de noter que deux types de sites interviennent : les ZPS et les ZSC.



### Zones de Protection Spéciale

La Directive Oiseaux de 1979 demandait aux États membres de l'Union de mettre en place des Zones de Protection Spéciale (ZPS) sur les territoires les plus appropriés



Cordulie à corps fin



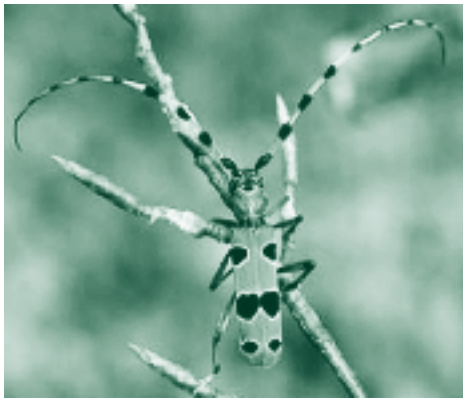
en nombre et en superficie afin d'assurer un bon état de conservation des espèces d'oiseaux menacées, vulnérables ou rares. Ces ZPS sont directement issues des anciennes ZICO (Zones d'intérêt pour la Conservation des Oiseaux) mises en place par Birdlife International.

Ce sont des zones jugées particulièrement importantes pour la conservation des oiseaux au sein de l'Union, que ce soit pour leur reproduction, leur alimentation ou simplement leur migration.

## Zone Spéciale de Conservation

Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), instaurées par la Directive Habitats en 1992, ont pour objectif la conservation de sites écologiques présentant soit :

- des habitats naturels ou semi naturels d'intérêt communautaire, de part leur rareté, ou le rôle écologique primordial qu'ils jouent (dont la liste est établie par l'annexe I de la Directive Habitats)
- des espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire, là aussi pour leur rareté, leur valeur symbolique, leur rôle essentiel qu'ils tiennent dans l'écosystème (et dont la liste est établie en annexe II de la Directive Habitats).

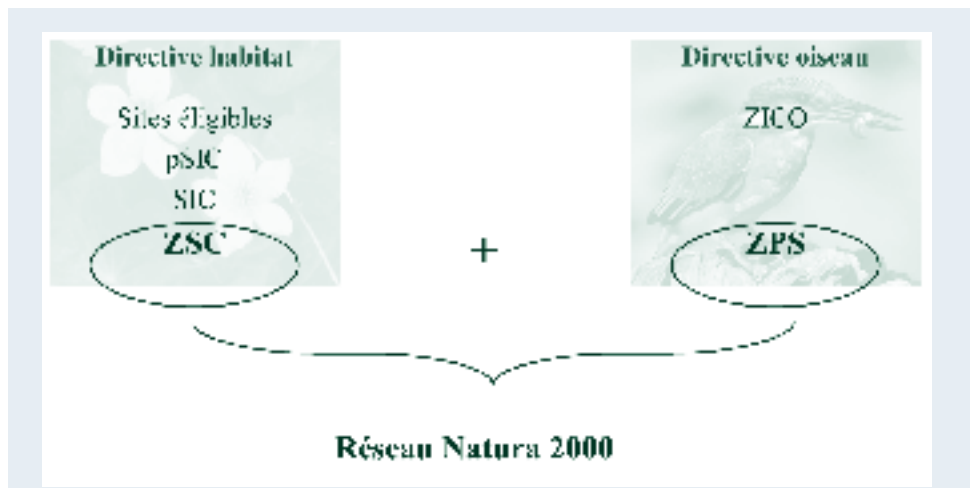


Rosalie des Alpes

## Comité de pilotage Natura 2000 ou copil

Un comité de pilotage (abrégé Copil), équivalent du comité consultatif d'une réserve naturelle, est chargé de veiller à la bonne application et au bon déroulement de la gestion du site. Il est mis en place pour chaque site Natura 2000 ou ensemble de sites.

Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site et peut être élargi aux autres gestionnaires et usagers du site (associatifs, socio-économiques, ...).



La désignation des ZSC est plus longue que les ZPS. Chaque état inventorie les sites potentiels sur son territoire. Il fait ensuite des propositions à la Commission Européenne, sous la forme de pSIC (proposition de Site d'Intérêt Communautaire). Après approbation par la Commission, le pSIC est inscrit comme Site d'Intérêt Communautaire pour l'Union Européenne (SIC) et est intégré au réseau Natura 2000. Un arrêté ministériel désigne ensuite le site comme ZSC, lorsque son document d'objectif est terminé et approuvé.

Il participe à la préparation et au suivi des documents d'objectifs et des contrats Natura 2000.

Le gestionnaire nomme ensuite un opérateur technique, personne physique en charge de l'animation du comité de pilotage et de la rédaction d'un document très important pour le site : le document d'objectifs (DOCOB). En Charente, pour le site "Vallée de la Charente entre Cognac et Angoulême et ses affluents", l'opérateur technique est le cabinet d'études Biotope.

## Document d'Objectifs ou DOCOB

Il définit, pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, des objectifs de gestion et les modalités de leur mise en oeuvre.

Il est établi par un opérateur (Biotope) avec la participation du comité de pilotage Natura 2000 et en concertation avec les acteurs locaux réunis dans des groupes de travail.

Le DOCOB est un plan qui établit les objectifs de gestion pour la conservation du patrimoine naturel, l'information et la sensibilisation du public, le travail réalisé en collaboration avec les acteurs locaux. Il regroupe également un calendrier des moyens mis en oeuvre pour parvenir à atteindre ces objectifs. **Il est actuellement en cours de validation pour les sites de la Touvre.**

Pour tous les projets d'envergure qui ne sont pas prévus initialement par le DOCOB, il est prévu par la Directive Habitats une procédure d'évaluation de l'impact sur le site (qu'il s'agisse d'une ZSC ou d'une ZPS). S'il s'avère que le projet peut avoir un impact

suffisamment important, il est annulé, sauf dérogation exceptionnelle pour des raisons impératives d'intérêt public (santé et sécurité publique, bénéfice économique et social vital, ou bénéfice environnemental indirect).

## La gestion des sites

La Directive Habitats n'impose pas de méthode particulière à employer pour la désignation des sites ou le type de gestion à employer. Ainsi chaque État membre est libre d'employer les méthodes qu'il souhaite. La réglementation varie ainsi selon les États :

- stratégies d'achat de terres (Danemark, Pays Bas),
- plans de gestion imposant des travaux de restauration (Belgique en Wallonie),
- plans de gestion réglementant la circulation pendant une période donnée (Belgique en Flandres),
- gestion nécessitant l'utilisation de permis pour la réalisation de certaines activités (Finlande).

La plupart des pays essaient d'utiliser les mesures agri-environnementales pour les activités agricoles dans le périmètre des sites Natura 2000, complété dans quelques pays par une approche contractuelle supplémentaire. Seuls la France et le Royaume-Uni ont développé exclusivement des approches contractuelles pour l'ensemble des activités présentes dans les périmètres (CTE et actuellement mesures agro environnementales).





## Les contrats Natura 2000

Pour la gestion des sites Natura 2000, l'approche française de la Directive Habitats préconise le recours à la contractualisation plutôt qu'à la réglementation ou la répression.

### Un contrat pour cinq ans

Également défini pour 5 ans, un contrat Natura 2000 indique la liste des bonnes pratiques agro-environnementales que le contractant (agriculteurs, propriétaires, chasseurs, forestiers, associations, etc.) s'engage à appliquer, mais ne donnant pas lieu à contrepartie financière, ainsi que le descriptif des engagements qui, allant au-delà de ces bonnes pratiques, ouvrent droit à une contrepartie financière. La rémunération du contractant, assurée par l'État et l'Union Européenne, est assurée par le CNASEA (Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles).

Par exemple :

- fauche d'entretien avec exportation ;
- pâturage extensif ovin / bovin ;
- entretien de mares, etc....



Gomphe de Graslin

## Biodiversité = diversité biologique

C'est l'ensemble des richesses végétales et animales qui constituent la diversité des milieux (diversité des espèces, diversité des milieux naturels, diversité génétique).

### Habitat Naturel

Milieu naturel ou semi naturel qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'une espèce, ou d'un groupe d'espèces, animale(s) ou végétale(s).

### Habitat d'Espèces

Un habitat d'espèce correspond au domaine vital d'une espèce (zone de reproduction, zone d'alimentation, zone de chasse...). Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

## État du réseau

### En Europe

En mai 2006, l'Union Européenne comptait 4 772 ZPS, pour une superficie de 476 020 km<sup>2</sup>, et 21 832 ZSC d'une superficie totale de 628 494 km<sup>2</sup>. Certains états-membres ont soumis récemment leurs propositions de sites pour le réseau Natura 2000, parfois pour une grande superficie (près de 30% de la superficie de la Slovénie sont proposés en ZSC).

### En France

En mai 2007, le réseau français de sites Natura 2000 comprend :

- 1706 sites d'intérêts communautaires proposés, soit 6,82 millions ha (soit 12% du territoire terrestre),
- 371 zones de protection spéciales (ZPS) représentant 4,2 millions d'ha.
- 1344 zones spéciales de conservation (ZSC) représentant 4,6 millions d'ha.



### Espèce d'Intérêt Communautaire

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est à dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée :

- soit à l'annexe I de la Directive "Oiseaux",
- soit aux annexes II, IV ou V de la Directive "Habitats".

### Espèce migratrice régulière

Oiseaux (non cités à l'annexe I de la Directive "Oiseaux") effectuant de longs déplacements entre leurs zones de reproduction et leurs zones d'hivernage, pouvant justifier la désignation d'une Zone de Protection Spéciale lorsque le site est régulièrement fréquenté par ces espèces.

### Habitat ou espèce d'Intérêt Communautaire prioritaire

Habitat ou espèce en danger de disparition sur le territoire européen des États membres et pour la conservation duquel ou de laquelle l'Union européenne porte une responsabilité particulière, compte tenu de l'importance de leur aire de répartition en Europe (signalés par un \* dans les annexes I et II de la directive "Habitats").

### Habitat Naturel d'Intérêt Communautaire

Habitat en danger ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des sept régions biogéographiques, et pour lequel doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation (annexe I de la directive "Habitats").

## Région Biogéographique

Zone géographique qui s'étend sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes.

### L'Union européenne en compte sept :

- Alpine • Atlantique • Boréale • Continentale • Macaronésienne • Méditerranéenne • Pannonique

La France est concernée par quatre de ces régions • Alpine • Atlantique • Continentale • Méditerranéenne

## Contribuez à ne pas dégrader la rivière

Un comportement citoyen est indispensable lorsque l'on connaît la durée de vie de certains déchets laissés à l'abandon dans la nature :

- Bouteille de verre : 3000 à 4000 ans
- Filtre de cigarette : 10 ans
- Bouteille plastique : 500 ans
- Peau de banane : 2 à 4 ans
- Morceau de bois naturel : 8 à 10 mois
- Canette métallique : 100 ans

Préservez la nature, valorisons notre patrimoine, pensons à nos enfants et aux générations futures !



## Animations nature

Plusieurs animations nature ont été réalisées en 2006 par notre technicien rivière auprès d'un public tout âge. En effet, le syndicat de la Touvre a organisé, en relation avec l'association Via Patrimoine, une sortie découverte réalisée en juin dernier sur le thème des poissons migrateurs et des ouvrages de franchissement installés sur la Touvre. De nombreuses personnes s'étaient déplacées pour faire la visite et ont pu découvrir le fonctionnement de la passe à poissons et à canoës mise en place par le syndicat. La vie des espèces y a été décrite ainsi que l'utilité de ces ouvrages.

### En juillet

Une demi-journée a été consacrée au centre de loisirs de Gond-Pontouvre. De nombreux enfants ont pu être guidés au bord de la Touvre pour la découverte de la faune et de la flore locales (papillons, libellules, micro faune aquatique, végétation aquatique) et de l'écosystème rivière.

### Fin 2007

Avec les écoles élémentaires de Gond-Pontouvre, de Touvre et de Ruelle-sur-Touvre, le cycle de l'eau a pu être abordé ainsi que le fonctionnement global d'une rivière, de la faune et de la flore qui la composent.

### Pour 2008

L'agenda pour 2008 est déjà bien rempli avec notamment des animations en classe réalisées avec des maquettes des résurgences aimablement prêtées par Michel Valteau, président de l'association "les Amis de la Touvre".



## Le Club mouche "la Volante Angoumoisine"

Depuis plus de 20 ans (1986), quelques amoureux de nature et de pêche à la mouche partagent leur passion et leur envie d'œuvrer en faveur d'un meilleur environnement.

L'objet de l'association est de :

- concourir à la vulgarisation des connaissances techniques et pratiques de la pêche à la mouche,
- de militer pour la revalorisation du milieu aquatique et le respect de ses richesses naturelles.

L'essentiel de nos activités se concentre pendant la période de fermeture de la truite : fin septembre jusqu'à fin mai. Nous nous retrouvons tous les quinze jours dans une salle prêtée par la municipalité de Gond Pontouvre, siège de notre association, le vendredi soir à partir de 20h30.

En septembre, lors de l'Assemblée Générale, nous décidons de notre calendrier des activités. Celui-ci est ensuite diffusé sur notre site internet:

<http://pagesperso-orange.fr/volanteangoumoisine/index.htm>

### Des réunions...

- le montage (collerette en lièvre, tressé...),
- le matériel (ligatures, bas de ligne...),
- l'écologie (écologie de la truite, entomologie...)

Nous variions autant que possible pour convenir aux débutants et confirmés, accros du montage, amoureux de connaissances environnementales.

Nous consacrons régulièrement des réunions à l'intervention d'une personne extérieure :

2003 - Le Président de "la Truite Saumonée" (présentation la politique de l'AAPPMA).

2004 - Jean Claude Blanchet, garde à l'ONEMA. (synthèse d'études sur la truite)

2005 - Le président et le vice-président de l'association "Charente Nature"

2006 - Présentation des résultats de nos carnets de capture aux représentants de la Fédération de Pêche

2007 - Intervention du technicien rivière du SIAHPT.

### Des sorties...

Pêche entre copains ou avec d'autres Clubs de la région, organisation et participation à des concours amicaux en réservoir, descente de la Touvre en canoë, journée au salon du Monde de la Pêche à la Mouche et de la Pêche au Lancer. Participation à une "nocturne" au magasin Décathlon pour des démonstrations de montage de mouche. Des cours de lancer en salle (CIFOP) sont organisés... et chacune de nos réunions est le lieu de débats sympathiques, souvent multilingues car nous avons des britanniques parmi nos membres.

### Des actions...

Chaque année nous proposons nos bras pour les travaux organisés par l'AAPPMA. Il s'agit du nettoyage du lit de la Touvre ou de ses affluents, de débroussaillage, de l'enlèvement d'embâcles, de la restauration d'essacs'.

### ... et internet bien sûr

Un des volets importants du club est aussi l'échange par internet. Chacun fait part de ses connaissances, de ses lectures, de ses références bibliographiques et scientifiques sur les différents sujets ou problèmes que l'on peut rencontrer. C'est notamment ce qui s'est passé lorsqu'il était question d'arrêter les alevinages, ou plus récemment sur un projet de "no kill" ou de l'introduction de l'Ombre sur la Touvre. Chacun s'est documenté, et a fait partager aux autres pour essayer de ne pas faire fausse route.

Nous sommes vigilants quant aux actes de braconnages et de pollutions. Avec l'apparition du numérique et de l'internet, il est maintenant rapide et facile d'avertir les autorités compétentes.

**Nous manquons de bras. Toutes les personnes intéressées par la pêche et par la protection de l'environnement aquatique sont les bienvenues.**

### Coordonnées :

**Siège social : Mairie 16160 GOND PONTouvre**

**Michel AUTIN, président. 06 07 10 80 60**

**Jean-Pierre FRUGIER, secrétaire. 05 45 61 58 19**

**Christian CHEF, trésorier. 05 45 91 63 51**

**E-mail: [volanteangoumoisine@hotmail.fr](mailto:volanteangoumoisine@hotmail.fr)**

### Cotisation :

15 € moins de 16 ans

30 € adultes

60 € "famille" (famille proche)

<sup>1</sup> il s'agit de deux murets en pierres sèches en forme de V qui servaient autrefois à la pêche professionnelle ; aujourd'hui abandonnés, nous les restaurons pour diversifier les écoulements et offrir des caches aux poissons.

## Le CSP devient ONEMA



Par décret n°2007-443 du 25 mars 2007 pris en application de l'article 88 de la loi n°2007-1772 du 30 décembre 2006, le Conseil Supérieur de la Pêche (CSP), établissement public administratif, est dissous et remplacé à compter du 28 avril 2007 par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA). Autrefois basé dans les locaux de la Fédération de Pêche de la Charente à Bourlion (Gond-Pontouvre) sa nouvelle adresse est dorénavant :

### Service départemental de la Charente

44, route d'Agris - 16430 CHAMPNIERS

### Jean-Claude BLANCHET

Chef de service

Tél : 05 45 20 37 17

## Nouveau départ au club de canoë de Ruelle

• Les écoles de pagaie ont repris le mercredi après-midi pour les jeunes, le samedi après-midi pour tous, le jeudi soir pour adultes.

• Les entraînements de la pose déjeuner continuent le jeudi à midi

• Les séances d'esquimautage à la piscine Nautilus vont reprendre le mardi soir

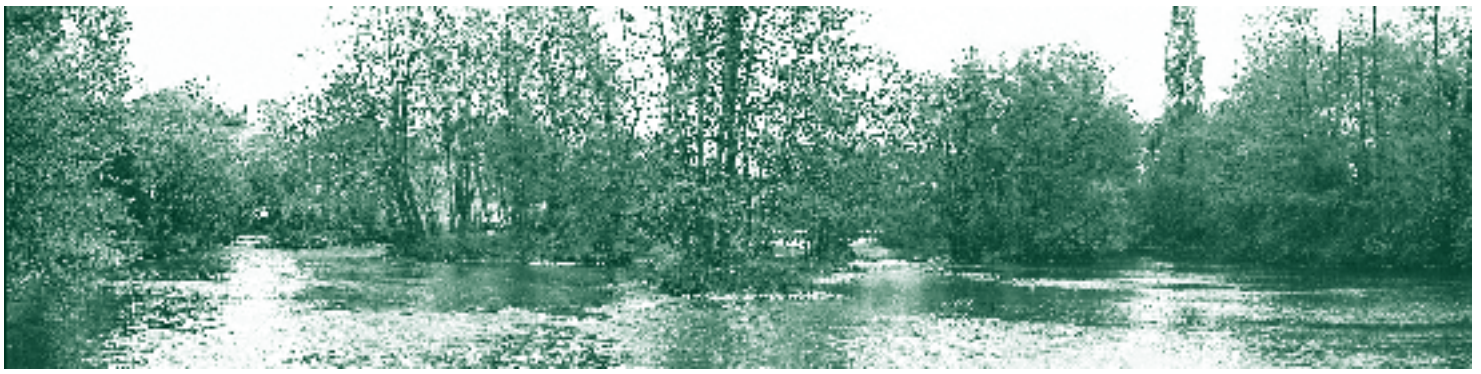
• Les sorties du dimanche, ou du samedi, se remettent en place pour les nouveaux adhérents, tandis que quelques anciens continuent les compétitions à leur niveau.

Enfin le club reste le CSAR Canoë, associé au CSAR, qui prend aussi un nouveau départ, avec des nouveaux statuts et un nouveau comité directeur. Le club de canoë de Ruelle s'est doté d'une présidente, pratiquante dans la structure depuis plusieurs années.

**CSAR Canoë. 1, av Jean Jaurès - 16600 - Ruelle-sur-Touvre**







La Touvre en aval du moulin de la Terrière.

## Ouvrages hydrauliques et hydromorphologie de la Touvre

Une étude engagée le 1<sup>er</sup> novembre 2007 qui doit se terminer en septembre 2008

Le 16 octobre dernier, les membres du conseil syndical ont mandaté le bureau d'études SEGI, afin qu'il mène à bien une vaste étude sur les ouvrages et l'hydromorphologie de la Touvre.

Cette étude vise dans un premier temps à mieux connaître le fonctionnement hydraulique de la rivière et à définir de manière précise l'état des ouvrages présents sur celle-ci. Dans un second temps, l'aspect hydromorphologique de la rivière sera étudié. L'hydromorphologie désigne les compartiments de la rivière qui sont en inter relation les uns avec les autres comme par exemple les berges, le lit, les transports de sédiments entre amont et aval, la migration des poissons sur un tronçon de rivière donné...

Le débit réguliers et exceptionnel de la Touvre a incité ses riverains et industriels à construire de nombreux ouvrages sur le cours de la rivière dans le but de bénéficier de la force motrice de l'eau. Ces aménagements séculaires se sont étendus par la construction d'essacs et de pêcheries permettant de profiter aussi des ressources piscicoles de la Touvre.

### Les désagréments liés aux différents ouvrages en mauvais état

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole de la Touvre



hérite aujourd'hui des inconvénients liés aux différents ouvrages : vannes de moulins désaffectées, inopérantes ou vétustes.

- **Envasement** parfois important du lit de la rivière. Cette situation est souvent liée à la défaillance des vannages construits autrefois pour permettre un auto-curage régulier,
- **Menace d'abaissement** des plans d'eau en raison de la vétusté de certains ouvrages de retenue (vannages ou seuils),
- **Modification** du fonctionnement hydraulique et morphologique de la rivière et conséquences sur l'écosystème aquatique,
- **Dysfonctionnement** des circulations piscicoles et contextes dangereux pour la sécurité des circuits nautiques,
- **Ouvrages abandonnés** et dont le maintien est remis en question.

La vocation initiale de certaines chutes de moulins (force motrice) et de certains ouvrages est par ailleurs maintenant affectée à d'autres usages : piscicultures, agrément, eaux de fabrication, industries...

Enfin, la pression urbaine des berges de la Touvre vient apporter dans ce "contexte ouvrages" la prise en compte de nouvelles données et contraintes : rejets d'eaux pluviales des agglomérations et d'eaux résiduaires urbaines par exemple.

### Le Syndicat envisage de poursuivre ses objectifs

Le SIAHPT a terminé en 2004 un programme de restauration des berges, lequel a laissé place à un programme quinquennal d'entretien (2005-2009). Le Syndicat envisage maintenant de poursuivre cet objectif de bon fonctionnement écologique de la rivière et de lancer des investigations sur les ouvrages jalonnant la Touvre qui entrent à part entière dans le patrimoine hydraulique de ce cours d'eau.

### Les enjeux de l'étude

- **Sécurité publique** (rôle des ouvrages par rapport aux niveaux d'eau) et pour la stabilisation d'ouvrages existants comme les ponts, les digues (notion de noyance),
- **Qualité écologique**, permettre la migration piscicole, diversifier les habitats et les courants, rétablir la circulation des sédiments et atteinte d'un bon état écologique,
- **Rendre les ouvrages manœuvrables**  
Un ouvrage défectueux engendre un envasement et induit des effets négatifs sur la morphologie de la rivière,
- **Ressource en eau** (prélèvements pouvant être perturbés par la baisse de la lame d'eau à la suite de la disparition d'un ouvrage),
- **Patrimonial** (ouvrage remarquable, ancien, aspect visuel intéressant, proximité de lieux touristiques).

Cette étude a pour but d'apporter au Syndicat de la Touvre un outil d'aide à la décision pour mettre en œuvre une éventuelle politique d'intervention et d'aménagement vis-à-vis des ouvrages hydrauliques du bassin et ce, dans l'intérêt général.







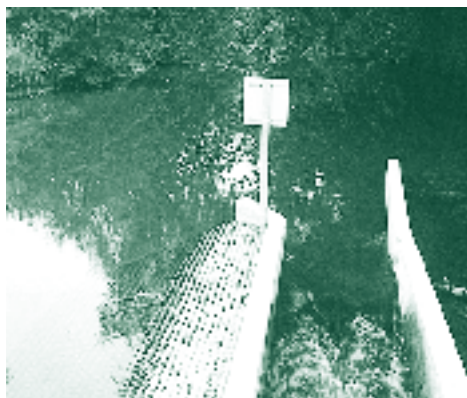
## L'étude comprend quatre phases

### 1- Compréhension de la dynamique fluviale

Recueillir toutes les données historiques possibles sur la Touvre et son fonctionnement afin d'avoir une meilleure compréhension de la dynamique fluviale du cours d'eau (comment fonctionnait la rivière à l'origine, quelle est la situation actuelle).

### 2- Diagnostic des ouvrages

Diagnostiquer des ouvrages et analyser les fonctions et enjeux qui leurs sont liés. Seront alors déterminés, par le Comité de pilotage, les ouvrages pour lesquels une intervention est considérée comme prioritaire.



### 3- Synthèse et intégration des ouvrages dans l'environnement rivière Touvre

Réaliser un document de synthèse, par ouvrage, permettant de mettre en lumière les interactions, les problèmes et les enjeux de ce dernier vis-à-vis de l'hydromorphologie, de la vie biologique et de la qualité physico-chimique du site.

Ces documents permettront au bureau d'études de réaliser une documentation complète présentant les relations entre tous les ouvrages et leur environnement sur l'ensemble du cours d'eau (faisant ressortir les éléments prépondérants et regroupant les effets cumulés de tous les ouvrages sur le milieu).

### 4- Avants projets

Elaborer, pour les ouvrages prioritaires, un avant projet d'aménagement. Les dossiers seront présentés lors de la dernière réunion avec le Comité consultatif.

En complément de la partie diagnostic génie civil des ouvrages (lié à leur structure même), une note sera affectée à chaque critère d'intérêt de l'ouvrage :

#### Critère stabilité - CST

Erosion du lit ou des berges, stabilisation de l'ouvrage

#### Critère envasement - CEN

Envasement prononcé, amont, aval, incidence de l'ouvrage sur le phénomène

#### Critère biologie / vie piscicole - CBIO

Equilibre biologique et vie piscicole, migration (espèces remarquables)

#### Critère hydromorphologique - CHYD

Etat des berges, du lit, continuité des milieux

#### Critère physico-chimique - CPC

Au sens de la Directive Cadre sur l'Eau

#### Critère prélèvement eau - CPVT

Influence sur les captages d'eau

#### Critère tourisme / patrimoine - CTP

Ouvrage à caractère touristique, patrimonial, architectural ou paysager

#### Critère autres intérêts et usages - CAIU

Pêche, moulin, industriel, loisir ou artisanal



### Considérer l'impact direct des ouvrages et prendre en compte l'incidence de leur disparition

Il est nécessaire d'évaluer si la suppression ou la modification de certains ouvrages peut permettre une amélioration de la qualité de l'eau, notamment sur la partie aval.

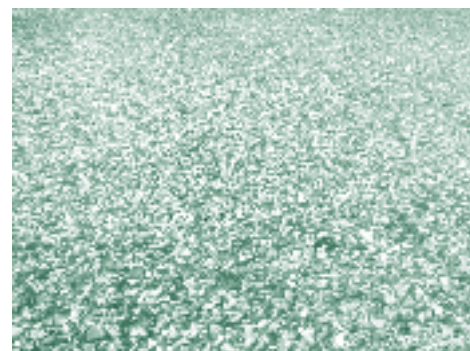
Par ailleurs, grâce à ce travail de diagnostic et de synthèse, le Syndicat devrait pouvoir reconquérir la qualité hydromorphologique par secteur et ainsi améliorer les cycles biologiques de certaines espèces (notamment piscicoles comme la truite fario).

La phase d'intervention future sur la Touvre concernera uniquement les ouvrages reconnus prioritaires à la suite du classement multi-critères. Elle s'effectuera donc chronologiquement, à la fin de l'étude, une fois le classement des ouvrages établi.

### Il s'agira en particulier :

- De déterminer les principales caractéristiques des différentes solutions techniques, leur implantation topographique,
- De vérifier la faisabilité et la compatibilité avec les contraintes du programme et du site ainsi qu'avec les différentes réglementations,
- D'apprécier la volumétrie des ouvrages, les aménagements paysagers ainsi que les ouvrages annexes à envisager,
- D'établir l'estimation du coût prévisionnel des travaux en distinguant les dépenses par partie d'ouvrage et nature de travaux,
- De proposer une décomposition en tranches de réalisation,
- De permettre au Syndicat de la Touvre de prendre la décision de réaliser le projet, d'en arrêter définitivement le programme ainsi que certains choix d'équipements en fonction du coût d'investissement et d'entretien, d'en fixer les phases de réalisation et de déterminer les moyens nécessaires, notamment humain et financier,
- De proposer des mesures compensatoires tant pour la restauration que pour l'effacement d'un ouvrage et d'en évaluer l'incidence sur le milieu.

Le SIAHP de la Touvre vise ainsi à améliorer les conditions de vie piscicole et l'équilibre des milieux aquatiques en relation étroite avec les critères d'objectifs de la Directive européenne Cadre sur l'Eau (qualité biologique, hydrobiologique, physico-chimique et hydromorphologique) sans ignorer les enjeux, les usages qui en dépendent et les conséquences de l'aménagement sur les ouvrages.



Zone de gravière naturelle pour la reproduction de la truite fario

• La Touvre est un semestriel édité par le SIAHPT (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole de la Touvre) - 89, rue Pasteur 16160 Gond Pontouvre tél : 05 45 38 16 71 - Courriel : siahp.touvre@wanadoo.fr

• Directeur de la Publication : Gérard DEZIER

• Réalisation : Studio de création et imprimerie Valantin Imprimé sur papier recyclé

Dépôt légal à parution. ISSN 1638-7554.

